

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 29 juin 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39

Présents : 36

Excusés : 2

Non excusés : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-NEUF JUIN, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 juin 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Madame FILLION - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame TCHERKEZOV - Monsieur RACCAH .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Madame DE ALMEIDA.

<u>POUVOIRS :</u>	Madame TCHERKEZOV	à	Monsieur BORD
	Monsieur RACCAH	à	Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

SEANCE DU 29 JUIN 2026

N°2026_06_29-22

Ref : Direction de l'Aménagement et du Développement Durables

Objet: Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation, l'entretien et la maintenance d'une signalétique commerciale

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les dispositions des articles L. 2122-1, L. 2122-1-1, L. 2122-2 et L. 2122-3 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de pérenniser la micro-signalétique à destination du commerce de proximité et local, afin de favoriser la visibilité des commerces ;

CONSIDÉRANT le souhait d'uniformiser les dispositifs de signalisation commerciale pour assurer une cohérence d'ensemble à l'échelle de la commune ;

CONSIDÉRANT que la procédure de publicité et de mise en concurrence préalable à la délivrance de l'autorisation d'occupation du domaine public a été organisée conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conventionner avec la société SICOM Signalétique Commerciale afin qu'elle puisse occuper temporairement le domaine public pour l'installation, l'entretien et la maintenance d'une signalétique commerciale ;

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 18 juin 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public à intervenir avec la société SICOM Signalétique Commerciale pour l'installation, l'exploitation et l'entretien d'une signalétique commerciale sur le domaine public communal, pour une durée de 4 ans.

AUTORISE monsieur le maire à signer ladite convention d'occupation temporaire ainsi que tous les avenants nécessaires à son exécution.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 3 juillet 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260703-2026_06_29-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Publication : 06/07/2026